



## Les infos – Logement de l'ADIL du Finistère

INFO N° 2019/23

### PTZ/ SCI

**JE VAIS ACHETER UNE MAISON A RENOVER DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE (SCI). PUIS-JE BENEFICIER DU PRET A TAUX ZERO (PTZ) A CET EFFET ?**

Non. Le prêt à taux zéro n'est accordé qu'à des personnes physiques propriétaires du logement acheté ou construit.

Une SCI en tant que personne morale ne peut bénéficier d'un PTZ.

Source :

- [L31-10-2 du Code de la construction et de l'habitation](#)

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

23, rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38  
Internet : [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

14, bd Gambetta  
29200 BREST